

**Calendrier des comités d'accompagnement (COMAC) et des rapports**

**- projet d'une durée de 3 ans -**

<i>Fin de l'année de réalisation 1</i>		
<b>Délais</b>	<b>Étapes</b>	<b>Informations</b>
<b>10 jours ouvrés avant le COMAC</b>	<b>Invitation des membres du COMAC à la réunion du COMAC et transmission des documents de séance</b>	<p>Documents à transmettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ordre de jour</li> <li>- Présentation PowerPoint</li> </ul> <p>Il est recommandé d'envoyer l'invitation au COMAC plus tôt (par exemple en forme d'un save the date), indépendamment de l'envoi des documents de séance.</p>
<b>2 mois après la fin de l'année de réalisation 1</b>	<b>Réunion du COMAC</b>	Un procès-verbal de la réunion doit être rédigé dans les deux langues du programme (en français et en allemand).
<b>1 mois après le COMAC</b>	<b>Transmission du procès-verbal aux membres du COMAC pour validation</b>	<p>Le partenaire chef de file envoie par voie électronique le procès-verbal dans les deux langues du programme aux membres du COMAC pour validation. Les membres du COMAC ont 1 mois pour valider le procès-verbal et/ou transmettre leurs remarques.</p> <p>Merci de mentionner dans l'email d'envoi qu'il s'agit d'une approbation tacite.</p>
<b>2 mois après le COMAC</b>	<b>Approbation du procès-verbal transmis</b>	<p>Le procès-verbal est considéré comme approuvé dès lors qu'aucune objection n'a été formulée au cours du délai de validation.</p> <p>Le procès-verbal et la présentation PowerPoint du COMAC doivent être téléchargés sur Jems (sous forme d'un dossier ZIP).</p>



<b>Mi-parcours du projet (18 mois de réalisation du projet)</b>		
<b>Délais</b>	<b>Étapes</b>	<b>Informations</b>
<b>1 mois après la date de mi-parcours de la réalisation du projet</b>	<b>Transmission du rapport intermédiaire de mise en œuvre (RIMO)</b>	<p>Le partenariat doit rédiger un rapport intermédiaire de mise en œuvre (RIMO) à mi-parcours. Le RIMO porte donc sur les premiers 18 mois de réalisation du projet.</p> <p>Le RIMO doit être transmis par le partenaire chef de file par voie électronique aux membres du COMAC pour d'éventuelles remarques/questions et validation.</p>
<b>2 mois après la date de mi-parcours de la réalisation du projet</b>	<b>Approbation du RIMO</b>	<p>Les membres du COMAC ont 1 mois pour transmettre leurs éventuelles remarques/ questions et pour valider le RIMO.</p> <p>Il s'agit d'une approbation tacite, ce qu'il convient de mentionner dans l'email d'envoi.</p> <p>Une présentation du RIMO en réunion du COMAC n'est donc pas prévue.</p> <p>Le RIMO est considéré comme approuvé dès lors qu'aucune objection n'a été formulée au cours du délai de validation.</p> <p>Le RIMO approuvé et ses annexes doivent être téléchargés sur Jems (sous forme d'un dossier ZIP).</p> <p><u>Attention :</u> Si des problèmes majeurs sont constatés, la réunion du COMAC, initialement prévue après la deuxième année de réalisation du projet, sera avancée afin de pouvoir discuter du RIMO en réunion. La discussion du RIMO en réunion et par conséquent l'avancement du 2<sup>ème</sup> COMAC peuvent être demandés par tout membre du COMAC.</p>

<i>Fin de l'année de réalisation 2</i>		
<b>Délais</b>	<b>Étapes</b>	<b>Informations</b>
<b>10 jours ouvrés avant le COMAC</b>	<b>Invitation des membres du COMAC à la réunion du COMAC et transmission des documents de séance</b>	<p>Documents à transmettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ordre de jour</li> <li>- Présentation PowerPoint</li> </ul> <p>Il est recommandé d'envoyer l'invitation au COMAC plus tôt (par exemple en forme d'un save the date), indépendamment de l'envoi des documents de séance.</p>
<b>2 mois après la fin de l'année de réalisation 2</b>	<b>Réunion du COMAC</b>	Un procès-verbal de la réunion doit être rédigé dans les deux langues du programme (en français et en allemand).
<b>1 mois après le COMAC</b>	<b>Transmission du procès-verbal aux membres du COMAC pour validation</b>	<p>Le partenaire chef de file envoie par voie électronique le procès-verbal dans les deux langues du programme aux membres du COMAC pour validation. Les membres du COMAC ont 1 mois pour valider le procès-verbal et/ou pour transmettre leurs remarques.</p> <p>Merci de mentionner dans l'email d'envoi qu'il s'agit d'une approbation tacite.</p>
<b>2 mois après le COMAC</b>	<b>Approbation du procès-verbal transmis</b>	<p>Le procès-verbal est considéré comme approuvé dès lors qu'aucune objection n'a été formulée au cours du délai de validation.</p> <p>Le procès-verbal et la présentation PowerPoint du COMAC doivent être téléchargés sur Jems (sous forme d'un dossier ZIP).</p>

<b>Fin de l'année de réalisation 3</b>		
<b>Délais</b>	<b>Étapes</b>	<b>Informations</b>
<b>1 mois avant le COMAC de clôture</b>	<b>Invitation des membres du COMAC à la réunion du COMAC de clôture et transmission des documents de séance</b>	<p>Documents à transmettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ordre de jour</li> <li>- <b>Projet du rapport final de mise en œuvre (RFMO)</b></li> </ul> <p>Le partenariat doit rédiger un rapport final de mise en œuvre (RFMO) à la fin de la réalisation du projet. Le RFMO porte donc sur les 3 années de réalisation du projet et résume l'ensemble des actions et réalisations du projet au cours de sa mise en œuvre.</p>
<b>Au plus tard 3 mois après la fin du projet</b>	<b>Réunion du COMAC de clôture</b>	<p>Le COMAC de clôture doit être organisé dans les 3 mois suivant la date de fin du projet. Il existe également la possibilité d'organiser le COMAC de clôture avant la date de fin de mise en œuvre du projet.</p> <p>Le comité d'accompagnement doit se réunir pour discuter du projet de rapport final de mise en œuvre et des autres points à l'ordre du jour. Un procès-verbal de la réunion doit être rédigé dans les deux langues du programme (en français et en allemand).</p>
<b>1 mois après le COMAC de clôture</b>	<b>Transmission du RFMO final et du procès-verbal aux membres du COMAC pour validation</b>	<p>Dans le mois qui suit la réunion du COMAC de clôture, le partenariat du projet doit consolider les remarques et conclusions dans une version finale du RFMO. La version finale du rapport ainsi que le procès-verbal du COMAC de clôture sont transmis par le partenaire chef de file par voie électronique aux membres du COMAC pour validation.</p> <p>Les membres du COMAC ont 1 mois pour valider le RFMO et le procès-verbal et/ou pour transmettre leurs remarques.</p> <p>Merci de mentionner dans l'email d'envoi qu'il s'agit d'une approbation tacite.</p>
<b>2 mois après le COMAC de clôture</b>	<b>Approbation du RFMO final et du procès-verbal transmis</b>	<p>Le RFMO et le procès-verbal sont considérés comme approuvés dès lors qu'aucune objection n'a été formulée au cours du délai de validation.</p> <p>Le RFMO, ses annexes et le procès-verbal du COMAC de clôture doivent être téléchargés sur Jems (sous forme d'un dossier ZIP).</p>